

SOCIOLOGIE
ÉPREUVE COMMUNE : ORAL
Rémy Caveng et Anne Lambert

Coefficient: 2

Durée de préparation: 1 heure

Durée de passage devant le jury: 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

Type de sujets donnés: dossier

Modalités de tirage du sujet: un seul sujet

Liste des ouvrages autorisés: aucun, la calculatrice est interdite

Principe de l'épreuve

Il reste inchangé. Trois candidat-e-s successifs se voient attribuer un même dossier. Comme les années précédentes, chaque dossier comprend environ cinq tableaux statistiques ou graphiques, ainsi qu'un extrait de texte et/ou un document iconographique issus d'articles et d'ouvrages de sociologie, ou de publications d'institutions de la statistique publique (INSEE notamment), ou encore de données originales tirées d'enquêtes scientifiques (par exemple « Goûts et morales de classe » réalisée à partir du panel Elipss - Enquête longitudinale par Internet pour les sciences sociales). Les documents textuels et iconographiques sont censés permettre aux candidat-e-s d'affiner et d'approfondir leur interprétation des documents statistiques, et d'articuler raisonnement statistique et analyse qualitative.

Le dossier est précédé d'une note ou d'un encadré apportant des précisions méthodologiques quant aux sources et à la nature des données. Les candidat-e-s sont appelés à proposer un commentaire de 15 minutes, suivi d'une discussion de 15 minutes avec le jury, portant tant sur des points de l'exposé à préciser, corriger ou approfondir, que sur des aspects importants du dossier qui sont absents de l'exposé.

Commentaires du jury

Les commentaires des rapports des années précédentes, ainsi que les conseils aux candidat-e-s qui s'y trouvaient, restent valides. Nous tenons à souligner la bonne maîtrise formelle de l'exercice par la grande majorité des candidat-e-s. La durée de 15 minutes est en général parfaitement respectée, les exposés sont pour le plus grand nombre clairement structurés et les données étaient bien exploitées. Par rapport aux années précédentes, moins de candidat-e-s se sont limités à un commentaire linéaire des documents dans l'ordre de présentation. De ce point de vue, le jury constate une amélioration des efforts de formulation d'une problématique originale et d'une articulation des documents. Néanmoins, trop de candidat-e-s ne parviennent pas à s'appropriier le dossier pour en formuler une lecture originale, synthétique et transversale ; en témoigne la difficulté fréquente à reformuler le titre du dossier pour en proposer une problématique originale. De la même manière et s'agissant de l'exploitation des documents, certain-e-s candidat-e-s se cantonnent à une lecture linéaire. Ces deux défauts se

conjuguent souvent, expliquant en partie les notes les plus basses. Quelques candidat-e-s ont par ailleurs sous-exploité les dossiers, ne mobilisant les données qu'à partir de la moitié de leur exposé après une trop longue introduction, souvent suivie d'une première partie théorique visant à dresser un panorama exhaustif, trop détachée des données. Mieux vaut partir de ces dernières pour structurer l'exposé et, selon ce qu'on peut/veut en dire, adopter une perspective théorique pour les faire dialoguer.

Conformément aux recommandations formulées dans le rapport précédent, le jury constate une amélioration de la lecture des données statistiques et des commentaires autour des chiffres les plus significatifs (valeurs extrêmes, moyenne, écart-type, écart entre valeurs, etc.).

En revanche, la présentation des sources et des données dans l'introduction reste, d'un point de vue global, trop descriptive. On rappelle que les candidat-e-s doivent les présenter de manière critique, en insistant sur leur nature (données longitudinales ou transversales, extrait d'entretiens, etc.), leurs apports respectifs et leurs limites, sans se contenter d'énumérer les différents titres des articles et revues.

A noter que certain-e-s candidat-e-s ont semblé dépourvus face à la présence de documents de différente nature : graphiques et tableaux statistiques, mais aussi extraits d'entretiens et documents iconographiques. Le jury s'attendait notamment à une meilleure exploitation de ces derniers trop souvent pris comme illustrations et non comme éléments d'objectivation de faits sociaux significatifs. Ils avaient été pourtant sélectionnés afin de générer une interpellation propice à susciter l'interrogation sociologique. Les contresens dans l'interprétation de ces documents révèlent souvent une mécompréhension plus général des résultats du dossier. Ce fut particulièrement manifeste pour le dossier sur les inégalités de patrimoine où l'opposition pavillon périurbain/hôtel particulier a été interprétée comme une opposition entre résidence principale et lieu de villégiature (sans questionner les effets de richesse liés à l'acquisition d'un logement) ; de même, l'opposition entre livret A/ Banque privée est restée incomprise. A nouveau, il convient d'utiliser tous les documents au moins une fois et d'en présenter une lecture critique, en les replaçant par exemple dans des questionnements théoriques et méthodologiques plus larges, ou encore en « osant » des interprétations sociologiques à partir de la prise en compte d'éléments permettant de caractériser socialement les publics, les personnes, les lieux, les pratiques, les objets, etc. Ces documents restent largement sous-exploités en raison d'une absence de « prise de risque » interprétatif et parfois d'une méconnaissance de la diversité des pratiques et des goûts dans l'espace social. Aussi, cette prise de risque, quand elle aboutissait à des présentations pertinentes, a-t-elle logiquement été valorisée dans la notation.

Quelques points spécifiques méritent d'être réitérés. Cette année encore, nous avons été étonnés par la difficulté de certain-e-s candidat-e-s à mobiliser des références issues de disciplines connexes, notamment l'anthropologie mais également l'histoire ou la science politique. En outre, les candidat-e-s nous ont semblé assez démunis face aux questions méthodologiques. Il est indispensable que les candidat-e-s puissent faire la différence entre les grands types de raisonnement (corrélation et causalité notamment) et entre les procédures utilisées (régression, analyse factorielle, odds ratio, etc.). Sur ce dernier aspect, il serait

bienvenu que les candidat-e-s détiennent quelques notions de statistiques élémentaires (lecture d'un tableau de contingence – parfois très approximative -, interprétation d'un test du Khi², d'un coefficient de corrélation...). Il est assez paradoxal qu'on puisse leur demander de commenter les résultats d'une régression logistique ou d'une analyse factorielle (dans leur expression la plus simple) alors qu'ils ne maîtrisent pas ces bases.

De cette représentation de la discipline découle un autre problème : la difficulté à passer de l'interprétation statistique à l'interprétation sociologique. Autant, comme indiqué plus haut, les données étaient bien lues, autant, chez une bonne partie des candidat-e-s, le passage à l'interprétation sociologique (« pourquoi les choses se passent comme cela ») fut parfois laborieux. Le caractère trop descriptif de l'exploitation des documents explique une large partie des notes inférieures à 10, qui ont cette année creusé l'écart-type.

On peut également regretter la faible maîtrise de certains concepts sociologiques par les candidat-e-s. Certain-e-s ont ainsi laissé le sentiment qu'ils ne comprenaient pas ce qu'ils ou elles disaient ; d'autres ont laissé celui d'un effet « catalogue » manipulant des concepts très généraux censés expliquer et administrer la preuve par le seul fait d'être prononcés (socialisation, pratiques sociales, dynamiques sociales, sociabilité, performativité...); d'autres, enfin, semblaient ignorer des concepts centraux dans l'histoire de la discipline (par exemple, les régimes de solidarité chez Durkheim). De manière à clarifier le propos et à s'assurer que celui-ci est maîtrisé, le jury conseille aux candidat-e-s de simplifier leur expression. Il n'est pas nécessaire de tenir des discours en apparence compliqués pour rendre compte de réalités complexes. A l'inverse, le jury a pu observer nombre de commentaires par trop simplificateurs, voire simplistes, s'appuyant sur des considérations de sens commun, voire sur des stéréotypes, sur des considérations psychologiques et/ou naturalisantes, ou sur une vision très mécaniste de la sociologie. De manière générale, plus les sujets des dossiers sont proches de l'expérience commune, plus les commentaires s'apparentent à des discours de sens commun. Il convient ici de rappeler que si le discours sociologique s'exprime dans la même langue que le discours ordinaire sur le monde social, il a une spécificité - sa rupture avec le sens commun - qui fonde sa scientificité et sa différence par rapport à d'autres régimes discursifs.

Par ailleurs, si l'analyse théorique des rapports sociaux de domination apparaît maîtrisée, elle reste désincarnée, souvent réduite schématiquement aux positions occupées dans le système de production. Les exposés gagneraient à articuler plus systématiquement les différents rapports sociaux, de sexe et de classe notamment ; seuls font exception l'âge et la génération, très largement mobilisés par les candidat-e-s. À cet égard, les notions fondamentales de la sociologie du genre doivent être maîtrisées par les candidat-e-s.

Les candidat-e-s doivent montrer au fil de leur exposé, par une définition explicite, qu'ils comprennent le sens des notions et les enjeux liés à leur définition ou à leur usage. La mise en relation d'analyses théoriques et d'enquêtes empiriques (quelles qu'en soient les méthodes) est indispensable. Les rapprochements originaux ont été aussi très appréciés. La mise en perspective historique était souvent très utile pour aller au-delà de l'apparente « actualité » de certaines questions (on pense notamment aux rencontres en ligne, à la morale sexuelle et familiale). Inversement, la mobilisation de références sociologiques contemporaines

(postérieures aux années 1980) est appréciée, au-delà des passages obligés de la sociologie des pères fondateurs. Dans l'ensemble, il apparaît important de resituer les références sociologiques dans leur contexte de production, notamment quand il s'agit de références anciennes, afin d'en saisir la portée et les limites. Nous devons à nouveau préciser que la théorie des rôles sexués chez Parsons, largement mobilisée par les candidat-e-s, ne peut par exemple suffire à rendre compte de la division sexuée du travail aujourd'hui.

Enfin, nous avons été frappés par les difficultés, chez la quasi-totalité des candidat-e-s, à relier des connaissances théoriques et/ou livresques à des connaissances plus générales sur la société française, à celles issues de leur expérience de la vie quotidienne (y compris sur les pratiques numériques des adolescents, les représentations de l'avenir par les jeunes, l'inscription sur liste électorale et le vote). Or, ces connaissances, mobilisées de manière réflexive, restent déterminantes pour éclairer les données produites dans le dossier. De manière générale, les candidat-e-s doivent mieux articuler les analyses directement issues du dossier et les éléments théoriques/faits stylisés/références historiques qu'ils mobilisent par ailleurs. En aucun cas, les parties ne doivent suivre un découpage dossier / hors-dossier, au risque d'être lourdement pénalisés.

Liste des dossiers

Dynamiques familiales

Corps et soins corporels

Les pratiques numériques des adolescents

La division sexuée du travail domestique

La mal-inscription électorale

Les écarts d'âge dans les couples

Les inégalités de patrimoine

Devenir mère

Comment les jeunes voient leur avenir

Genre et pouvoir

L'enseignement secondaire en France